

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Séance du 13 OCTOBRE 2025

Présents : 10

Ayant pris part à la décision : 12

N° D2025_036

L'an deux mil vingt-cinq et le treize octobre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELL, Mme Brigitte FROMONT, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à B. REY) Marc SOLFOROSI (pouvoir donné à F. VIENOT)

Secrétaire de séance : Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE

Date de la convocation : 06 octobre 2025

Date de l'affichage : 06 octobre 2025

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET RESEAUX AU BOURGUIGNON

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

Considérant qu'une partie de la voirie du Bourguignon est encore pour partie en voirie privée,

Considérant que les chemins concernés sont : le chemin des Vignes, une partie du chemin du Relais et le bas du chemin de la Sapinière.

Considérant que les chemins précités apparaissent sur le cadastre sous la propriété des consorts BALLOFFY, anciens propriétaires des terrains qui ont constitué un lotissement au Bourguignon ;

Considérant la demande récurrente des riverains, réitérée lors d'une réunion de quartier du 21 octobre 2024, de rétrocéder ces chemins à la commune ;

Considérant que ces chemins sont ouverts à la circulation du public, et que les différents réseaux publics passent sous ces voiries,

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- De lancer une étude pour la rétrocession de la voirie, des espaces verts et des réseaux dans le domaine public, du chemin des Vignes, d'une partie du chemin du Relais, et du bas du chemin de la Sapinière.
- D'inscrire au budget les dépenses liées à cette étude.



Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "REY".

Le secrétaire de séance

Caroline PFLIEGER-LEGOUGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pflieger-Legouge".

Certifié exécutoire

après réception en Préfecture le
et publication ou notification du

18/11/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20251013-D2025_036-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025

2/2